



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Mayotte

Service environnement et préventions des risques  
Unité police de l'eau et de l'environnement

Nos réf. : 2 /2019/SEPRI/UPEE

Vos réf. :

Affaire suivie par : Moghamed Bacar  
mohamed.bacar@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 0269633521- Fax : 0269633510

Mamoudzou, le 04/11/2019

Le directeur

à

Préfecture de Mayotte  
DRCL  
97600 Mamoudzou

**Objet** : Dossier de demande d'autorisation instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'environnement concernant :

**Aménagement en faveur du réseau des lignes de transport du Conseil général de Mayotte du : pôle d'échange de Coconi sur la commune de Ouangani**

**Mise à disposition du public**

**PJ** : - dossier de demande d'autorisation  
- avis Autorité environnementale

Mon service instruit le dossier de demande d'autorisation concernant l'aménagement en faveur du réseau des lignes de transport du Conseil général de Mayotte du : pôle d'échange de Coconi - commune de Ouangani, enregistré sous le numéro **AE 2016-36**, présenté par le Conseil départemental de Mayotte.

Outre l'examen interne à mon service, ce dossier a bénéficié d'une phase d'examen auprès des services et organismes suivants :

- l'agence régionale de santé
- la direction de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt
- l'agence française pour la biodiversité

Ce dossier est jugé complet et régulier, et au vu des différents avis, il n'y a pas lieu d'opposer un refus à ce niveau de la procédure.

Aussi, je vous propose qu'il fasse l'objet, conformément à l'article 8 de l'arrêté n°2017-139/DEAL-DIR-AE du 04 mai 2017 d'une mise à disposition du public, organisée sur la commune de Ouangani, selon les modalités fixées à l'article 9 de ce même arrêté.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé des dates de la mise à disposition et de me transmettre le registre clos et signé par le maire.

Le directeur  
Le Directeur Adjoint de

l'Environnement, de

l'Aménagement et du Logement

Stéphane LE GOASTER

Copie : Conseil départemental de Mayotte (DGA Aménagement-Direction des Transports terrestres)